



ANNEXE À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2025

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LES AFFAIRES SOUMISES À DÉLIBÉRATION
ORDRE DU JOUR :

- POINT. 1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2025**
- POINT. 2 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- POINT. 3 BUDGET VILLE – M57 ADDITIF CADENCES D'AMORTISSEMENT**
- POINT. 4 DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE - SUBVENTIONS**
- POINT. 5 PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – SCCV LES GALERIES DE HUNINGUE**
- POINT. 6 SUBVENTION - TRAVAUX DE RÉAMENAGEMENT DE LA RUE ABBATUCCI**
- POINT. 7 SUBVENTIONS - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU PÔLE NAUTIQUE**
- POINT. 8 MISE EN ŒUVRE D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ET SUBVENTION AU TITRE DU FOND VERT**
- POINT. 9 CONTRAT-TYPE AVEC L'ECO-ORGANISME « ALCOME »**
- POINT. 10 ATTRIBUTION DE PRIME « DÉVELOPPEMENT DURABLE »**
- POINT. 11 ATTRIBUTION D'UNE PRIME POUR DES TRAVAUX S'INSCRIVANT DANS LE DISPOSITIF D'AIDE À LA MISE EN VALEUR URBAINE**
- POINT. 12 TARIFS TRIMESTRIELS ACADEMIE DES ARTS ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026**
- POINT. 13 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE TRIANGLE ET LE CRÉDIT MUTUEL**
- POINT. 14 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**
- POINT. 15 INFORMATIONS DU MAIRE**
- POINT. 16 POINTS DIVERS**

POINT. 1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2025

Le procès-verbal est transmis en annexe à l'ordre du jour.

Les observations sont à formuler par écrit avant la séance ou de vive voix au moment de l'adoption du procès-verbal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2025.
-

POINT. 2 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle, indique que lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Ce secrétaire peut être choisi en dehors des membres du Conseil.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de nommer Monsieur Quentin BRUNOTTE, DGS, en tant que secrétaire de séance.

POINT. 3 BUDGET VILLE – M57 ADDITIF CADENCES D'AMORTISSEMENT

Suite à une modification de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2025, il est proposé l'ajout de la cadence d'amortissement suivante :

Compte 2185

Matériel de téléphonie

3 ans

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la proposition présentée ci-dessus.

POINT. 4 DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE - SUBVENTIONS

Est soumis à l'approbation du Conseil Municipal l'octroi de deux subventions désignées ci-dessous.

10 000 €	CADPA pour l'achat d'un véhicule
400 €	l'UNSS du collège Gérard de Nerval dans le cadre des championnats de France UNSS de badminton et de basket-ball

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ces subventions ;
- d'accepter les mouvements budgétaires suivants :

- Dépenses de fonctionnement :

65748	Subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé	
	UNSS	+ 400 €
	poste « Divers » de la délibération des subventions 2025	- 400 €

- Dépenses d'investissement :

20421	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	+ 10 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles :	- 10 000 €

POINT. 5 PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – SCCV LES GALERIES DE HUNINGUE

Le 17 mai 2023, la « *SCCV LES GALERIES DE HUNINGUE* » a acquis, auprès de la Commune, les parcelles cadastrées section 12 n°319, 328 et 515 pour un montant de 180 246,50 euros.

Dans ce cadre, la « *SCCV LES GALERIES DE HUNINGUE* » a sollicité un permis de construire pour la construction de trois bâtiments commerciaux sur lesdites parcelles.

Par un arrêté en date du 7 octobre 2023, le permis de construire lui a été accordé, ce qui a notamment permis de lever les conditions suspensives de la vente et de la confirmer.

Dans le cadre de l'exécution des travaux de construction, la « *SCCV LES GALERIES DE HUNINGUE* » a découvert la présence d'une ligne RTE et de réseaux sur les parcelles qu'elle a acquises auprès de la Commune.

Par un courrier d'avocat en date du 29 janvier 2024, la « *SCCV LES GALERIES DE HUNINGUE* » a sollicité une indemnisation d'un montant de 80 000 euros dont 50 000 euros pour des frais liés à la sécurisation de la ligne RTE et 30 000 euros pour les frais liés à l'arrêt du chantier.

La commune et la « *SCCV LES GALERIES DE HUNINGUE* » ont convenu de régler le différend qui les oppose de manière amiable et, aux termes de concessions réciproques, dont les modalités sont fixées dans la présente transaction jointe en annexe.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de protocole transactionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le protocole transactionnel, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT. 6 SUBVENTION - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE ABBATUCCI

Le projet de réaménagement de la rue AbbattuCCI a pour objectifs :

- d'apaiser la circulation et développer les mobilités actives en :
 - ralentissant les flux automobiles ;
 - dissuadant les flux parasites ;
 - insérant mieux les circulations piétonnes et cyclistes ;
 - protégeant les usagers les plus vulnérables ;
 - réduisant les nuisances pour les riverains.
- d'améliorer le cadre de vie en :
 - renforçant l'offre commerciale ;
 - donnant plus de place au végétal
 - désimperméabilisant les sols ;
 - privilégiant une approche écologique.

Le projet prévoit donc l'élargissement des trottoirs, de connecter le réseau cyclable, d'augmenter la capacité de stationnement vélo, de mettre en place des poubelles bi-flux, de procéder à de nouvelles plantations et d'infiltrer les eaux pluviales de la voirie, des trottoirs et des toitures grâce à des SAUL (Structures Alvéolaires Ultra Légères) sous la future voirie et en tranchée drainante sous les espaces verts.

Le projet est ainsi éligible à plusieurs subventions de différents financeurs :

- le fond de concours de Saint-Louis Agglomération pour les travaux relatifs à la mobilité durable (piste cyclable et stationnement vélo) et à la gestion des eaux pluviales ;
- l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour les travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales ;
- au programme AGGLOBASEL pour les travaux relatifs à la mobilité durable (apaisement de la circulation, piste cyclable et stationnement vélo) ;
- la CEA dans le cadre des amendes de police.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter toutes les subventions dans le cadre de cette démarche :
 - le fond de concours de SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION pour les travaux relatifs à la mobilité durable (piste cyclable et stationnement vélo) et à la gestion des eaux pluviales ;
 - l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour les travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales ;
 - au programme AGGLOBASEL pour les travaux relatifs à la mobilité durable (apaisement de la circulation, piste cyclable et stationnement vélo) ;
 - la CEA dans le cadre des amendes de police.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ces demandes de subventions,

POINT. 7 SUBVENTIONS - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU PÔLE NAUTIQUE

Le site choisi pour le nouveau Pôle nautique est au cœur d'un quartier en pleine mutation. Le souhait est de créer un équipement sportif qui reflète ce dynamisme en devenant un véritable repère le long du Rhin. Les ambitions sont de créer un signal fort, de favoriser le réemploi et de concevoir un bâtiment convivial et fonctionnel.

La disposition des bâtiments entre eux permet de garder des vues dégagées depuis l'entrée du site le long du Rhin, mais aussi entre les berges et la pelouse Ouest. Ce schéma d'organisation simple, avec des zones d'intervention clairement définies, permet de maîtriser le phasage des travaux dans une logique de réemploi des matériaux.

A. RÉEMPLOI ET EXEMPLARITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le projet adhère pleinement à la démarche de réemploi initiée par la ville de Huningue. Le hangar actuel est réutilisé pour abriter vestiaires, salle de gainage et pour créer un préau convivial. Les planches bois des façades existantes habillent les sous-faces des auvents, les pavés béton sont réutilisés au sol de l'aire de stationnement des caravanes et les gravats concassés sont intégrés dans un mélange terre-pierre, réparti sur le site. Les choix techniques et constructifs sont raisonnés, avec pour objectif un bâtiment performant, mais aussi simple d'usage et à faible maintenance.

B. UN ÉQUIPEMENT ÉVOLUTIF ET CONVIVIAL

Le projet propose un équipement évolutif et donc pérenne pour la Ville. Il traduit l'idée de convivialité et d'ouverture du Club, à l'image du Club House qui rayonne littéralement sur le site, dans une ambiance bois chaleureuse.

Le projet est éligible à plusieurs subventions de différents financeurs :

- soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population – Aménagement durable des territoires de la Région Grand-Est ;
- appel à projets 2025 - Mobilisation de l'ensemble de la filière BTP de CLIMAXION (ADEME + Région Grand-Est) sur le volet 1 - accompagner les maîtres d'ouvrage et les acteurs territoriaux pour intégrer les démarches d'économie circulaire dans les marchés de constructions et de déconstructions et les études.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter toutes les subventions dans le cadre de cette démarche :
 - soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population – Aménagement durable des territoires de la Région Grand-Est pour les travaux éligibles ;
 - appel à projets 2025 - Mobilisation de l'ensemble de la filière BTP de CLIMAXION sur le volet 1, pour l'étude du réemploi de l'ancien bâtiment de Club ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ces différentes demandes de subventions,

POINT. 8 MISE EN ŒUVRE D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ET SUBVENTION AU TITRE DU FOND VERT

Depuis quelques années, la Ville de HUNINGUE mène de nombreuses actions en faveur de la biodiversité.

Depuis 2022, un diagnostic écologique a été réalisé en partenariat avec la LPO, qui a mené à la labélisation « Refuges LPO » de 11 parcs et jardins.

En 2023, la Ville a retenu l'appel à projet trame verte et bleue de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au côté de SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION. Ainsi, le projet de restauration du corridor écologique au bord du Rhin, le long de la STEIH, est soutenu financièrement et participe activement au renforcement des fonctions écologiques de ce milieu.

En 2024, SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION a lancé une étude globale sur l'analyse des trames vertes et bleues du territoire, dont HUNINGUE. L'étude a révélé l'existence de réservoirs de biodiversité comme le canal de HUNINGUE, mais également la faiblesse de certains corridors et un manque de connexion naturelle entre les différents parcs et jardins urbains. Cependant l'étude ne dit rien sur la présence et l'état des populations de la faune locale. Le plan d'actions de cette étude préconise la réalisation d'un inventaire pour améliorer les connaissances, de sensibiliser et mobiliser différents acteurs à la biodiversité et enfin d'intégrer de nouvelles exigences environnementales dans le PLU.

Il est donc apparu nécessaire de poursuivre les investigations pour connaître précisément les espèces présentes dans les différents milieux présents : les milieux humides autour du Canal et du Rhin et le milieu urbain avec les parcs et jardins communaux, mais également les jardins particuliers en zone résidentielle.

L'appel à projet porté par l'Office français de la biodiversité (OFB) au titre du Fond vert 2025 propose de soutenir financièrement les Atlas de la biodiversité communale. Au travers 4 axes de travail, la Ville peut ainsi réaliser des études naturalistes, mobiliser et sensibiliser les différents publics du territoire (grand public, scolaire, agents communaux, entreprises, ...), élaborer un plan d'actions pour la préservation et le développement de la biodiversité et enfin traduire ces engagements dans les documents d'urbanisme. En effet, la loi « Climat et Résilience » rend obligatoire l'élaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « continuités écologiques » dans les PLU, actuellement absente du PLU en vigueur.

Pour la réalisation de ce projet, il est proposé de travailler avec de nombreux partenaires associatifs tels que la Petite Camargue Alsacienne, la Ligue de Protection des oiseaux (LPO), le Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA), BUFO (pour l'étude des Amphibiens et Reptiles d'Alsace) et ODONAT (réseau associatif au service de la connaissance et de la protection des espèces et des milieux naturels sur la Région Grand Est). Des compléments pourront être demandés à un bureau d'étude.

L'objectif de ce projet sera d'améliorer la connaissance des espèces présentes en Ville et de mettre en place des actions de conservation adaptées, notamment en vue du réaménagement de certains parcs pour créer une véritable trame verte urbaine fonctionnelle, et de sensibiliser différents publics à la biodiversité.

Le projet se déroulera de mai 2026 à mai 2028.

Le projet a été présenté et validé par la commission environnement du 22 mai 2025.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 25 000 € TTC sur 24 mois.

La subvention maximale attendue peut atteindre 80 %.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en œuvre de l'Atlas de la biodiversité communale ;
- d'approuver la sollicitation de l'OFB au titre du Fond Vert 2025 pour son soutien financé à la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce projet,

POINT. 9 CONTRAT-TYPE AVEC L'ECO-ORGANISME « ALCOME »

« *ALCOME* » est un éco-organisme agréé par l'État par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 en charge de la Responsabilité Élargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'« *ALCOME* » est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

« *ALCOME* » a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de :

- 20 % de réduction d'ici 2024 ;
- 35 % de réduction d'ici 2026 ;
- 40 % de réduction d'ici 2027.

Les actions en perspective pour « *ALCOME* » sont :

- sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation ;
- améliorer : mise à disposition de cendriers ;
- soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent
- assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre « *ALCOME* » propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique (voir document joint). Ce contrat prévoit :

- l'état des lieux relatif à l'organisation du nettoyage des voies publiques ;
- l'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets.

« *ALCOME* » apportera un soutien financier, des équipements de collectes de mégots ainsi que des kits de sensibilisation conformément au contrat.

La Commune de HUNINGUE dispose de la responsabilité de nettoyage des voiries.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;

VU les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;

VU l'avis favorable donné par la Commission environnemental le 22 mai dernier quant à la mise en œuvre de ce projet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la signature du contrat-type entre la Ville de HUNINGUE et « *ALCOME* » pour la durée de l'agrément ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Document joint :

- *contrat-type entre l'éco-organisme ALCOME et les collectivités territoriales chargées d'assurer le nettoyage des voiries.*

POINT. 10 ATTRIBUTION DE PRIME « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Dans le cadre des aides mises en place pour des travaux s'inscrivant dans le cadre du développement durable, il est proposé d'attribuer une prime pour des travaux correspondant aux critères fixés.

- Résidence le Rhénan – 6 rue des Vosges, 68330 Huningue
Travaux d'isolation pour un montant de 3 296 €.
Montant du prime développement durable : 824 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une prime de 824 € à la Résidence Le Rhénan au 6 rue des Vosges ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les pièces y afférentes.

Documents joints :

- *formulaire de demande d'aide financière ;*
- *facture des travaux.*

POINT. 11 ATTRIBUTION D'UNE PRIME POUR DES TRAVAUX S'INSCRIVANT DANS LE DISPOSITIF D'AIDE À LA MISE EN VALEUR URBAINE

Dans le cadre du dispositif d'aide financière au bénéfice, d'une part des propriétaires de murs ou d'un fonds de commerce qui s'engagent à restaurer, rénover ou à mettre en conformité un local commercial, d'autre part des commerçants qui investissent dans du mobilier de terrasse ou dans l'installation d'un store-banne ou d'une enseigne, il est proposé d'octroyer une prime à :

Monsieur BERISHA Fisnik pour le restaurant - la PIAZZETTA, 16 rue du Maréchal Foch 68330 Huningue pour :

- la mise en conformité de l'établissement

Le montant des factures s'élève à 3 959,22 € HT. Ainsi, le montant de l'aide proposé est de 1 583,69 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une aide d'un montant de 1 583,69 € à Monsieur BERISHA Fisnik
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces y afférentes.

POINT. 12 TARIFS TRIMESTRIELS ACADEMIE DES ARTS ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Les tarifs de l'Académie des Arts ayant été gelés depuis 2 ans

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'augmenter les tarifs de 2% pour les Huninguois et de 4% pour les extérieurs pour l'année scolaire 2025/2026 et de compléter les tarifs comme suit :

	HUNINGUOIS	EXTERIEURS
Musique	Augmentation +2 %	Augmentation +4 %
Cours collectifs		
Eveil musical, Formation musicale	Ancien 64€ Nouveau 65€	Ancien 104€ Nouveau 108€
Formation instrumentale ou vocale (Formation musicale obligatoire incluse)		
Enfants	Ancien 122€ Nouveau 124€	Ancien 194€ Nouveau 202€
Adultes	Ancien 178€ Nouveau 182€	Ancien 330€ Nouveau 343€
Instrument supplémentaire		
Enfants	Ancien 69€ Nouveau 70€	Ancien 108€ Nouveau 112€
Adultes	Ancien 84€ Nouveau 86€	Ancien 133€ Nouveau 138€
Pratiques d'ensemble		
Ateliers (chorales et musiciens ayant un niveau fin 2 ^e cycle)	Ancien 21€ Nouveau 21€	Ancien 34€ Nouveau 35€
Danse/Théâtre		
Eveil corporel	Ancien 56€ Nouveau 57€	Ancien 92€ Nouveau 96€
Le cours	Ancien 84€ Nouveau 86€	Ancien 131€ Nouveau 136€

**Réductions accordées aux enfants sur les droits de scolarité
(frères/sœurs ayant la même adresse de facturation)**

2 enfants	10%
3 enfants	15%
4 enfants et plus	20%

Location d'instruments (tarifs mensuels)	HUNINGUOIS et EXTERIEURS
Saxophone, contrebasse, violoncelle, hautbois, basson, cor	35 €
Flûte traversière, violon, clarinette, trombone, trompette	30 €

Tarifs stage Musique, danse, théâtre	AdA et partenaires	Hors structures
Jusqu'à 3 demi-journées	25 €	35 €
De 3 à 5 demi-journées	35 €	50 €

POINT. 13 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE TRIANGLE ET LE CRÉDIT MUTUEL

Le Crédit Mutuel reconduit son soutien au projet culturel et artistique du Triangle. Sa participation financière reste identique à la saison dernière.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le montant du partenariat envisagé et d'autoriser le Maire à signer la convention suivante pour la saison 2025/2026 : (Annexe 1)

Société	Participation 2025/2026
Crédit Mutuel des Trois Pays et District d'Altkirch – Saint Louis	6 000 €
Total	6 000 €

POINT. 14 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU l'avis favorable du comité social territorial réuni le 6 février 2023 donnant accord préalable de principe aux suppressions ou modifications de postes proposées dans l'ensemble des filières de la commune de Huningue ;

CONFORMÉMENT à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Ainsi les modifications ci-après sont proposées.

Pôle évènementiel et commerce : Suite au départ de l'agent qui exerçait la mission d'assistante administrative sur le pôle évènementiel et commerce à mi-temps et l'autre mi-temps sur la mission d'accueil au service de la police municipale, il est proposé, pour répondre au mieux aux besoins du service, de transférer l'ensemble des missions sur un poste à temps complet (100%) au pôle évènementiel et commerce.

Police municipale : Afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer un poste de policier municipal à temps complet (100 %).

Pôle enfance jeunesse : Le pôle enfance jeunesse va augmenter sa capacité d'accueil des effectifs enfants au niveau de l'accueil périscolaire pour la rentrée de septembre 2025. Cette augmentation de la capacité d'accueil nécessite une augmentation du taux d'encadrement des enfants afin de maintenir un service de qualité et respecter les quotas d'encadrement. Il est ainsi proposé :

- à compter du 1^{er} septembre 2025, suppression d'un poste d'animateur à temps non complet (56,40 %) ;
- à compter du 1^{er} septembre 2025, création de deux postes d'animateur à temps complet (100 %).

Pôle technique : Suite à la réorganisation du centre technique, il est proposé la création d'un poste de responsable du centre technique à temps complet (100 %).

L'ensemble des modifications précitées sont inscrites en rouge dans le tableau des effectifs joint en annexe.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter l'ensemble des modifications précitées du tableau des effectifs en annexe à compter du 1^{er} juillet 2025 ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

POINT. 15 INFORMATIONS DU MAIRE

Liste des montants engagés du 2 décembre 2024 au 19 mai 2025

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal du 3 décembre 2024 au 19 mai 2025

POINT. 16 POINTS DIVERS